



AEXALT

Décapant ciment non fumant recommandé pour l'élimination du ciment, du tartre, des sels minéraux et de l'oxydation métallique.
Permet le nettoyage des matériels de travaux publics, le décapage des sols en béton ou en ciment avant peinture, le dérouillage des pièces métalliques.
S'utilise dilué à raison de 1 à 10 % dans l'eau.
Appliquer par pulvérisation, aspersion ou trempé, à la brosse, au pinceau, au balai.

Caractéristiques

Référence	contenance	Prix HT
10014950	1 l	-
117046	5 l	-